Envoyé en préfecture le 26/09/2026
Reçu en préfecture le 26/09/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260917-DEL2026_14-DE

République française

LE BONO
Golfe du Morbihan

CCAS
B.P. 1
Place Joseph Le Clanche
56400 LE BONO

CCAS de LE BONO

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du CCAS de Le Bono du 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre, le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué par courrier du 11 septembre 2026, s'est réuni à 18h30, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Mickaël LE MOUROUX, Président du CCAS.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX – Mme Salomé TOITOT – M. François GRIMAULT – Mme Catherine GAYDAN – Mme Sabine CAMENEN – M. Rodolphe LE MORILLON – M. Jean-Marie GUILBERT – Mme Liliane MAHEO – Mme Angélique CADORET
Absente excusée et pouvoir : Mme Marie-Hélène LE GOLVAN (Pouvoir à M. Rodolphe LE MORILLON)
Absente non excusée : Mme Sophie MOCQUET
Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Procuration : 1
Votants : 10
Secrétaire de séance : Christine LE GUILLOUX, présente au titre du service

DÉLIBÉRATION N°2026/14

Installation d'un nouvel administrateur à la suite de la démission d'un administrateur élu

Madame Jessie DAVID administratrice élue, a présenté sa démission de ses fonctions au sein du CCAS par courrier en date du 06 août 2026, réceptionnée en mairie et en préfecture le 07 août 2026.

Conformément à l'article R. 123-9 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus démissionnaires sont remplacés par les candidats suivants sur la même liste.
Le candidat placé immédiatement après la démissionnaire, Monsieur Frédéric LE GOUESBE, ayant fait part de son refus exprès de siéger, ce siège revient de plein droit au premier candidat de la liste « Nouvel élan pour Le Bono » ayant accepté la fonction, à savoir Madame Angélique CADORET.
Cette installation s'effectuant de plein droit en application des dispositions réglementaires, il appartient au Conseil d'Administration d'en prendre acte et d'installer Madame Angélique CADORET en qualité d'administratrice du CCAS.

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6 et R.123-9 ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026/31 en date du 30 mars 2026 fixant le nombre de membres élus au conseil d'administration du centre communal d'action sociale ;
Vu la délibération n° 2026/42 en date du 20 avril 2026 constatant l'élection des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale issu du conseil municipal ;
Vu la lettre de démission de ses fonctions d'administratrice du CCAS présentée par Madame Jessie DAVID, en date du 06 août 2026, reçue par le Président du CCAS et transmise en préfecture le 07 août 2026 ;
Vu la réponse écrite de refus de mandat d'administrateur du CCAS de Monsieur Frédéric LE GOUESBE, candidat suivant sur la liste « Nouvel élan pour Le Bono » ;
Vu l'acceptation écrite du mandat d'administratrice du CCAS de Madame Angélique CADORET, candidate suivante de la liste « Nouvel élan pour Le Bono » ;

Envoyé en préfecture le 26/09/2026
Reçu en préfecture le 26/09/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260917-DEL2026_14-DE

Le conseil d'Administration après délibération, décide à l'unanimité :

- **De prendre acte** de la démission de Madame Jessie DAVID de ses fonctions d'administratrice élue au sein du conseil d'administration du CCAS ;
- **De constater** le refus de siéger du candidat suivant sur la liste « Un nouvel élan pour Le Bono » ;
- **D'acter** l'installation de plein droit, en qualité d'administratrice au sein du conseil d'administration du CCAS de Madame Angélique CADORET pour la durée restant à courir du mandat du conseil municipal ;
- **D'autoriser** le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.

Le 17 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS

M. Mickaël LE MOUROUX

